

Rechtsprechung / 4. Nebenstrafrecht / 4.1 Strassenverkehrsstrafrecht

## Nr. 73 Tribunal fédéral, Cour de droit pénal, Arrêt du 16 avril 2009 dans la cause Ministère public du canton de Neuchâtel contre X. – [6B\\_1028/2008](#)

**Art. 90 ch. 1 et 2 LCR:** excès de vitesse à l'intérieur d'une localité; violation grave des règles de la circulation routière; zone 30.

*Selon la jurisprudence, un dépassement de vitesse de 25 km/h ou plus à l'intérieur d'une localité constitue objectivement, c'est-à-dire sans égard aux circonstances concrètes, une violation grave des règles de la circulation routière. Il ne se justifie pas...*

Dieses Dokument ist für Abonnenten oder Pay-per-Document-Kunden zugänglich.

Abonnieren →

Kaufen →

Login